

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Délibération n° CM2024_33

Convocation du 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 25

Thème : AFFAIRES SCOLAIRES

Objet : renouvellement de la convention pour la restauration des élèves au collège

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de Mme Viviane PERRIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Sont présents : Mme PERRIN, M. FOURRIER, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. LAGRANGE qui a donné pouvoir à M. FOURRIER
Mme SEVIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme DOUHARD
Mme CARNOT
M. DE ABREU
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
M. MARTIN qui a donné pouvoir à M. ANDRÉ
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. GRAS

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PAQUAUX

RAPPORT PRESENTÉ PAR : N GRANDO

Le rapporteur rappelle au conseil municipal le partenariat mené depuis 2020 avec le conseil département et le collège de Sanvignes-les-Mines afin de permettre à une centaine d'élèves des écoles élémentaires de Sanvignes-les-Mines de manger à la demi-pension du collège. La convention arrive à son terme.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à l'accueil des élèves des écoles primaires de Sanvignes-les-Mines au restaurant scolaire du collège public Roger Vailland à Sanvignes-les-Mines pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028 (document joint).


Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,


Didier PAQUAUX.

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 juin 2024
Et publié sur le site internet de la commune le 1^{er} juillet 2024.